



Retour d'expérience

Mise en défens de cours d'eau



Les cours d'eau de la Serre et du Vilpion amont sont sujets à des érosions de berges et au colmatage du fond du lit. Liés au libre accès du bétail au cours d'eau, ces phénomènes engendrent de fortes dégradations de la qualité de l'eau.

Contexte

Une étude, achevée en 2008, a mis en évidence différentes problématiques et en particulier celle du libre accès du bétail au cours d'eau et de ses conséquences.

Afin de répondre aux objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) pour atteindre le bon état écologique, le syndicat du Vilpion amont a souhaité intervenir prioritairement sur cette problématique. De fait, un premier programme de mise en défens de cours d'eau a vu le jour en 2014 et a permis de protéger plus de 3 900 mètres linéaires de berges.

Au vu du succès rencontré par ce premier programme, le syndicat en a lancé un deuxième en 2016 qui s'est achevé en 2017. Au préalable, le syndicat du Vilpion amont épaulé par l'Union des syndicats a réalisé une réunion de sensibilisation auprès des éleveurs, afin qu'ils puissent se rendre compte des aménagements et de leurs avantages, tant sur le milieu aquatique que sur leurs activités.



Réunion de sensibilisation

Objectifs

Les travaux de mise en défens des berges du Vilpion et de ses affluents sont bénéfiques à de nombreux niveaux et répondent à de multiples objectifs :

- favoriser une végétation rivulaire naturelle ;
- éviter la dégradation des berges ;
- lutter contre les pollutions et le colmatage ;
- améliorer la qualité de l'abreuvement du bétail.

Présentation

Syndicat du bassin versant amont de la Serre et du Vilpion :

- **Création le 1er janvier 2017** par fusion des syndicats de la Serre amont et du Vilpion amont
- **Compétences** : études et travaux relatifs à la gestion et l'aménagement des cours d'eau
- **70 communes** adhérentes
- Intervient sur la **partie amont du bassin versant** de la Serre et du Vilpion
- **480 km** de cours d'eau gérés
- Est **adhérent à l'Union des syndicats**
- Président : **Jean-Luc LEFEBVRE**



L'Aisne

Localisation



Le Vilpion amont et ses affluents :

- Réseau hydrographique : **350 km** de cours d'eau
- Bassin versant : **367 km²**
- Pente moyenne naturelle du Vilpion : **4.16 ‰**
- Débit moyen du Vilpion : **1.79 m³/s** à Thiernu
- Occupation du sol : cultures, pâtures et zones boisées
- Contexte piscicole : **salmonicole** (1^{ème} catégorie)

Etat initial

Problèmes rencontrés

Donner à boire au bétail se révèle être un sujet beaucoup plus important qu'il n'y paraît. Sur le syndicat du bassin versant amont de la Serre et du Vilpion, comme dans beaucoup d'autres syndicats du département de l'Aisne, une grande majorité des terres d'élevage est traversée par un petit cours d'eau ou une rivière. En cas d'absence de clôture, le bétail a un accès totalement libre au cours d'eau sur un linéaire pouvant être conséquent. Cette pratique entraîne de nombreux dommages sur la qualité de l'eau, les berges et le lit des cours d'eau et engendre des impacts pouvant avoir des conséquences aussi bien sur la santé humaine, les poissons que sur les bovins eux-mêmes.

En effet, les abreuvoirs dits « sauvages » provoquent :

- la disparition de la végétation en bord de rives par broutement et piétinement ;
- la dégradation de la qualité physico-chimique et bactériologique de l'eau par les déjections animales ;
- l'envasement et le colmatage du fond de la rivière par la mise en suspension de particules fines (limons et argiles) ;
- l'effondrement des berges sous le poids du bétail ;
- l'appauvrissement de la biodiversité.



“ Une étude menée par la CATER de Basse-Normandie en 2004 a démontré que les concentrations en « *Escherichia coli* » (bactéries intestinales) sont 800 fois plus importantes en aval d'un abreuvoir sauvage qu'à la normale. ”



Effondrement de berges et absence de végétation rivulaire



Envasement et colmatage du fond du lit

Quelles solutions ?

Afin de réduire ces nuisances sur les milieux aquatiques, de nombreuses solutions existent et commencent depuis quelques années à être mises en application.

Au préalable, un diagnostic de terrain est réalisé et doit prendre en compte de nombreux éléments : linéaire, topographie, état des berges, végétation rivulaire, nombre de bêtes à abreuver, type de production, ...

Le but étant de limiter au maximum l'accès du troupeau à la rivière,

l'installation de clôtures en haut de berges est la première action à entreprendre. En complément, la mise en place d'abreuvoirs permet de protéger le milieu et de garantir un abreuvement sain pour le bétail. Il existe plusieurs types d'abreuvoirs qui s'adaptent à chaque problématique locale et qui répondent aux besoins de l'éleveur : abreuvoir rustique en bois, pompe de prairie...



Absence d'abreuvoir



Abreuvoir rustique après travaux



Abreuvoir rustique 1 an après travaux

Installation de clôtures

L'un des objectifs de la mise en place de clôtures en haut de berges est de limiter l'accès du bétail uniquement aux zones d'abreuvement, afin de permettre une reprise spontanée de la végétation rivulaire et éviter l'érosion des berges. Ainsi, les zones dégradées par le bétail seront de nouvelles stabilisées et plus naturelles.

Deux types de clôtures peuvent être envisagés, **les clôtures électrifiées** et **les clôtures à fils barbelés**, dites «fixes». Le choix de la clôture dépend de l'exploitant, du type d'animaux, de leur race ou encore du cours d'eau.

Sur le syndicat du bassin versant amont de la Serre et du Vilpion, lors du deuxième programme de mise en défens, ce sont plus de 7 700 mètres linéaires de berges qui ont été protégés par la mise en place de clôtures fixes et électrifiées.



Clôtures fixes à fils barbelés

Les différents types d'abreuvoirs

La mise en place d'abreuvoirs permet de protéger le cours d'eau tout en garantissant un abreuvement sain pour le bétail. Plusieurs types d'abreuvoirs existent pour abreuver le bétail, rustiques, gravitaires, passages à gué, pompes de prairies.... Le choix de l'abreuvoir dépend du site et des contraintes liées aux cours d'eau et à ses berges (débit, hauteur, pente,...).

Sur le syndicat du bassin versant amont de la Serre et du Vilpion, lors du deuxième programme de mise en défens, ce sont **11 abreuvoirs rustiques**, **5 passages à gué**, **1 abreuvoir gravitaire** et **8 pompes de prairies** qui ont été réalisés afin de protéger les cours d'eau du bassin versant du Vilpion amont.

Les abreuvoirs rustiques et passages à gué

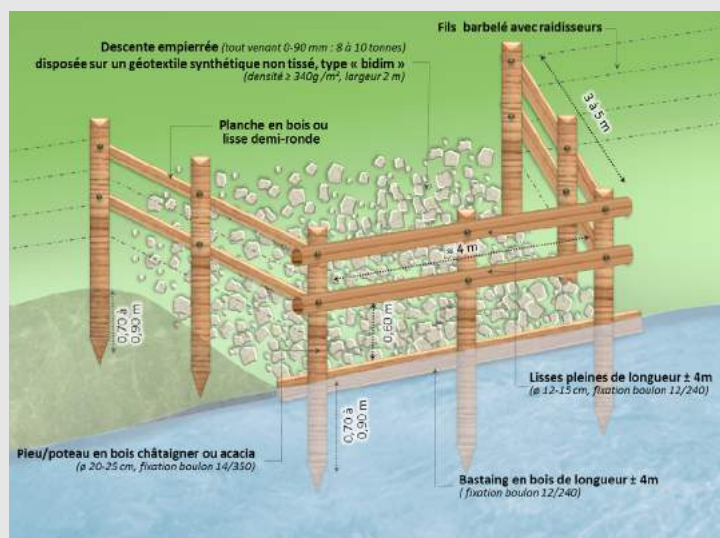


Schéma d'un abreuvoir rustique

L'**abreuvoir rustique** est un dispositif permettant aux animaux de s'abreuver sans descendre dans le lit de la rivière. Il se compose de lisses en bois en pied de berge évitant le libre accès du bétail au cours d'eau et d'une descente empierrée permettant la stabilisation du fond de l'abreuvoir. L'orientation de la descente est primordiale. En effet elle ne doit pas empêcher le libre écoulement de l'eau tout en maintenant un niveau d'eau suffisant pour l'abreuvement du bétail.

1 000 - 1 500 € H.T
(pose et fourniture)

L'**abreuvoir passage à gué** est un dispositif permettant au bétail de se déplacer librement d'une pâture à l'autre tout en facilitant l'abreuvement des animaux dans un lieu sécurisé. Il se compose des mêmes éléments que l'abreuvoir rustique et possède en plus des lisses en parallèle du cours d'eau démontables, afin d'éviter que la structure soit détruite lors d'une crue.

1 800 - 2 300 € H.T
(pose et fourniture)



Abreuvement du bétail au niveau d'un abreuvoir rustique



Abreuvoir passage à gué

Autres abreuvoirs

L'abreuvoir gravitaire, la pompe de prairie...

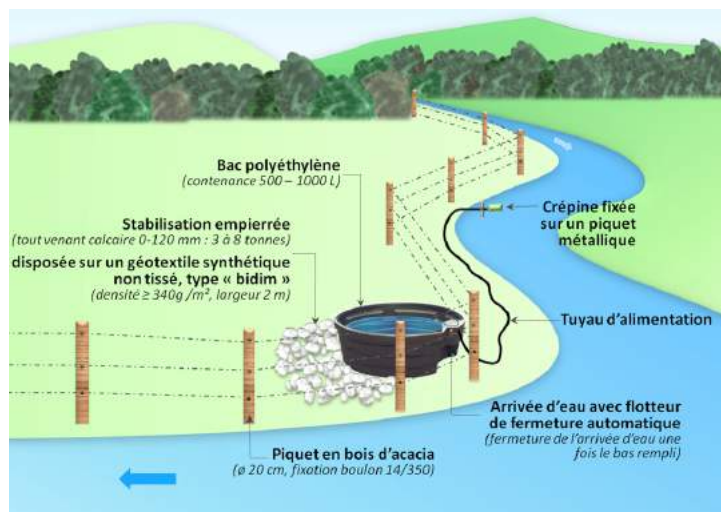


Schéma d'un abreuvoir gravitaire



Abreuvement du bétail au niveau d'une pompe de prairie



L'**abreuvoir gravitaire** est un dispositif permettant aux animaux de s'abreuver avec une eau fraîche et de bonne qualité. Cet abreuvoir se compose d'un bac en polyéthylène d'une capacité comprise entre 500 et 1000 L, d'un tuyau d'alimentation et d'une crépine. Ce dispositif est adapté aux pâtures pentues possédant une source.

800 - 1 500 € H.T
(pose et fourniture)

La **pompe de prairie** est un dispositif permettant au bétail de s'abreuver en actionnant automatiquement la pompe avec leur museau. Elle se compose d'un tuyau muni d'une crépine et peut être disposée sur un socle en béton pour un meilleur maintien ou sur un socle en bois pour faciliter son déplacement. C'est un dispositif adapté aux rivières possédant des berges très hautes.

500 - 800 € H.T
(pose et fourniture)

Il existe également d'autres **abreuvoirs fonctionnant à l'énergie solaire ou éolienne**. Cependant, ces aménagements sont très coûteux (entre 3 000 et 5 000 euros) et sont très souvent sujets au vol.

Infos pratiques

Si le projet de mise en place d'abreuvoirs et de clôtures en bord de cours d'eau vous intéresse ou que vous avez des questions sur ce sujet, n'hésitez pas à contacter le service technique de l'Union des syndicats au **03-23-20-36-74**.

Un technicien enregistrera votre demande et conviendra avec vous d'un rendez-vous afin de définir les types d'abreuvoirs, le linéaire de clôture ainsi que les modalités d'implantation.

Exécution du projet :

- **Maître d'ouvrage** : Syndicat du bassin versant amont de la Serre et du Vilpion
- **Maître d'oeuvre** : Union des syndicats
- **Entreprise** : MASCITTI Nino S.A (02)

Coût et financement :

- Coût des travaux de mise en défens : **101 200 € H.T.**
- **80% de subvention** apportés par l'Agence de l'eau Seine-Normandie
- **20% d'autofinancement** de la part du syndicat de la Serre et du Vilpion amont et des exploitants

Partenaires techniques et financiers :



Pour en savoir plus sur ce projet,
retrouvez-nous sur internet :
www.union-des-syndicats.fr